Image not found or type unknown

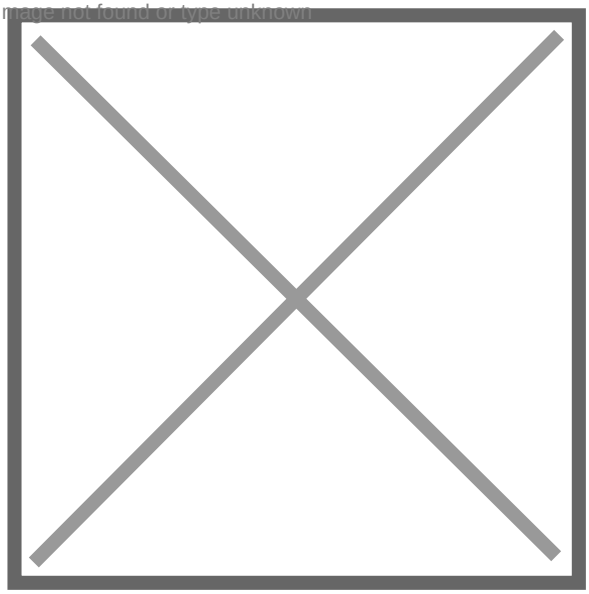

Carte de séhour pour 3 ans,

Par **amarja**, le **05/08/2008** à **14:18**

Bonjour,
J'ai la nationalité indienne, j'etais en France depuis 3 ans, 1 an sous le titre salarié.
Comment je pourrais obtenir:
1. Le titre de séjour pour 3 / 5 ans?
2. La nationalité française?

J'ai fait mes études dans une grande école, et j'ai entendu qu'il y a le processus pour les étrangères qui ont fait leurs études en France pour accélérer le titre de séjour pour 3 ans.
Merci d'avance
A

Par **jeetendra**, le **05/08/2008** à **19:15**

bonsoir, quel titre de séjour possédez vous actuellement, travaillez vous en cdi, êtes vous locataire, avez vous de la famille en France, cordialement

Par **amarja**, le **05/08/2008** à **19:20**

Bonjour,
J'ai un titre de séjour salarié, statut CDI. C'est la première année de renouvellement.
Merci beaucoup.
Amarja

Par **jeetendra**, le **05/08/2008** à **19:51**

amarja, pour déposer une demande de naturalisation il faut 5 années de résidence habituelle et régulière en France, durée réduite à 2 ans, si vous avez accompli avec succès deux années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur Français.

Pour la carte de résident de 10 ans, il faut aussi justifier d'une résidence habituelle et régulière de 5 ans pour prétendre à son obtention lorsque les conditions sont réunies (justificatif de ressources, de logement,etc.) en outre sa délivrance relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration, cordialement

Par **amarja**, le **05/08/2008** à **20:09**

Jeetendra,
J'ai fait un mastère d'un an dans une grande école, et j'ai fait un stage pour un an, et j'avais le statut le CDI - Salarié depuis Oct 07, totale c'est 3 ans en France.
Je vais aller au préfecture pour renouveler le titre de séjour, c'est ce que j'ai posé cette question.
Est-ce que vous saviez les documents necessaires à fournir, sinon si vous pouvez me renseigner vers un site internet?
Merci pour tout.
Amarja

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés